

Changement climatique : du protocole de Kyoto à la Conférence de Paris

La Conférence de Paris sur les changements climatiques aura lieu en décembre prochain et a pour ambition de trouver un accord qui limiterait le réchauffement climatique après 2020. Mardi 9 juin, les députés européens débattront en plénière de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto et demanderont aux États membres que les processus de ratification aient lieu avant la fin de l'année. Consultez notre graphique pour découvrir l'évolution des émissions de CO2 au fil du temps.

Le protocole de Kyoto

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a été adoptée en 1992. Si elle visait à limiter l'augmentation de la température mondiale, elle s'est très vite révélée insuffisante. De nouvelles négociations ont donc vu le jour et ont abouti à la signature du protocole de Kyoto en 1997.

Initialement, ce protocole contenait des objectifs contraignants de réduction de gaz à effet de serre jusqu'en 2012.

L'amendement de Doha

Suite à la Conférence de Copenhague de 2009 sur le climat et à l'absence d'un compromis, l'amendement de Doha au protocole de Kyoto a été adopté en 2012. Celui-ci introduit une deuxième période d'engagement qui s'étend de 2013 à 2020 et qui prévoit un nouvel engagement au moins aussi ambitieux que celui de la première période. En effet, ce protocole oblige légalement les pays développés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 18 % par rapport au niveau d'avant 1990, et cela d'ici à 2020.

La députée chrétienne démocrate italienne **Elisabetta Gardini** a rédigé la recommandation du Parlement européen sur l'accord de Doha. Celle-ci appelle les États membres à ratifier le texte dès que possible. Elisabetta Gardini a rappelé que l'accord de Doha est surtout soutenu par les pays européens et que ces derniers mettent déjà en œuvre une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

[Cliquez ici pour accéder à toutes les actualités du Parlement européen](#)

Vers un nouvel accord

En décembre 2014, des experts, des spécialistes ainsi que des parlementaires se sont retrouvés à la Conférence de Lima afin de négocier un texte qui devrait succéder au protocole de Kyoto et qui, espère-t-on, devrait être le résultat de la Conférence de Paris sur les changements climatiques qui aura lieu en décembre prochain. Le Parlement européen a participé à la conférence de Lima avec une délégation constituée de 12 députés.

Du 1er au 11 juin, des discussions préalables ont lieu dans le cadre de la Conférence de Bonn sur le changement climatique. Au cours du sommet du G7 en Bavière, les dirigeants ont également évoqué ce sujet.

Le nouvel accord sera adopté à la Conférence de Paris en décembre 2015 et mis en œuvre à partir de 2020.

[Suivez en direct le débat mardi et le vote mercredi.](#)

Pour en savoir plus

[Notre temps fort sur le changement climatique](#)

[Site des Nations unies sur la convention-cadre sur les changements climatiques](#)

[Page de la Commission européenne sur le changement climatique \(en anglais\)](#)

[Recommandation sur l'amendement de Doha au protocole de Kyoto](#)

[Recommandation sur la participation de l'Islande aux engagements de l'UE lors de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto](#)

